



aux Sources de la Drôme  
Communauté des Communes du Diois

## PROCES-VERBAL DU BUREAU COMMUNAUTAIRE 10 juin 2021

*L'an deux-mille-vingt-et-un, le dix juin à 17h30, le Bureau Communautaire de la Communauté des Communes du Diois (Drôme) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Die, sous la Présidence de Monsieur Olivier Tourreng, 1<sup>er</sup> Vice-président.*

**Date de la convocation du Bureau : 02/06/2021**

Nombre de membres :	<u>Présents</u> : Jean ARAMBURU, Pascal BAUDIN, Joël BOEYAERT, Jean-Paul EYMARD, Anne-Line GUIRONNET, Valérie JOUBERT, Joël MAZALAIGUE, Jérôme MELLET, Maurice MOLLARD, Catherine PELLINI, Marion PERRIER, Christian REY, Daniel ROLLAND, Jean-Pierre ROUIT, Eric SICARD, Olivier TOURRENG, Dominique VINAY.
En exercice : 22	
Présents : 17	<u>Excusés</u> : Isabelle BIZOUARD, Alain MATHERON, Eric VANONI, Bernard BUIS, Martine CHARMET.
Votants : 17	<u>Secrétaire de séance</u> : Jean ARAMBURU. <u>Egalement présents</u> : Olivier FORTIN, Thomas BOUFFIER, Thomas COSTE.

Le quorum est atteint.

Le secrétaire de séance est JAramburu.

En l'absence d'AMatheron, le 1<sup>er</sup> Vice-président, OTourreng assure la présidence de la séance. Il excuse IBizouard.

Le Président souhaite introduire un point à l'ordre du jour concernant la modification du plan de financement et des demandes de subvention pour l'opération modernisation et déplacement de l'aire de tri et de réemploi.

Le Président soumet ces modifications au vote de l'assemblée. Après accord à l'unanimité, l'ordre du jour est modifié comme suit.

Sont présentées et délibérées les questions portées à l'ordre du jour :

### A. INFORMATION

### B. DECISIONS

1. Déchets : Avenant au contrat avec VALORPLAST pour la reprise des films plastiques et contrat de reprise et recyclage du nouveau flux « développement » avec CITEO
2. Administration générale : Avenant 1 de prolongation marché 2017-12 pour services de téléphonie mobile : Fournitures, abonnements et services associés
3. ZA de Die : Avenant au marché de maîtrise d'œuvre 2018-12 pour : Extension Nord de la ZA de Cocause à Die
4. Déchets : Attribution des marchés 2021-01 de travaux de déplacement et modernisation de l'aire de tri et de réemploi de Die et opérations associées
5. Natura 2000 : Avenant au marché 2020-18 de Prestations Intellectuelles pour l'Elaboration du Document d'Objectifs Natura 2000 Diois et de la cartographie des habitats
6. Natura 2000 : Plan de financement élaboration des documents d'objectifs des sites Natura 2000 FR8201683 et FR8201684 – Années 2021 et 2022
7. Bâtiment : Avenant de prorogation de durée de la convention d'occupation précaire des locaux du centre technique départemental pour l'accueil de la Mission locale
8. Déchets : Modification du plan de financement et des demandes de subvention pour l'opération modernisation et déplacement de l'aire de tri et de réemploi et projets associés

### C. QUESTIONS DIVERSES

ARNAYON  
AUCELON  
BARNAVE  
BARSAC  
BEAUMONT-EN-DIOIS  
BEAURIERES  
BELLEGARDE-EN-DIOIS  
BOULC  
BRETTE  
CHALANCON  
CHAMALOC  
CHARENS  
CHATILLON-EN-DIOIS  
DIE  
ESTABLET  
GLANDAGE  
GUMIANE  
JONCHERES  
LA BATTIE-DES-FONTS  
LA MOTTE-CHALANCON  
LAVAL D'AIX  
LES PRES  
LESCHES-EN-DIOIS  
LUC-EN-DIOIS  
LUS-LA-CROIX-HAUTE  
MARGINAC  
MENGLON  
MISCON  
MONTLAUR-EN-DIOIS  
MONTMAUR-EN-DIOIS  
PENNES-LE-SEC  
PONET-ST AUBAN  
PONTAIX  
POYOLS  
PRADELLE  
RECOUBEAU-JANSAC  
ROCHEFOURCHAT  
ROMEYER  
ROTTIER  
SAINT-ROMAN  
SOLAURE-EN-DIOIS  
ST ANDEOL-EN-QUINT  
ST DIZIER-EN-DIOIS  
ST JULIEN-EN-QUINT  
ST NAZAIRE-LE-DESERT  
STE CROIX  
VACHERES-EN-QUINT  
VAL MARAVEL  
VALDROME  
VOLVENT

## **A. INFORMATION**

### **Avancement du travail d'étude :**

Compte-rendu de l'avancement de la thèse de sociologie sur le Diois mené par ISnikersproge. Phase de l'étude avec envoi d'un questionnaire comportant 49 questions. L'objectif est d'utiliser ces données pour créer le dessin de la dynamique territoriale et comprendre son fonctionnement. Le Diois est souvent recherché pour sa qualité de vie mais pas forcément pour son aspect économique. Il est important de comprendre d'où viennent les apports : exportation, (ex : la clairette), argent extérieur mais dépensé sur le territoire, tourisme, emploi public, mécanisme de redistribution. Cependant l'argent sort aussi du territoire pour des achats de services et bien extérieurs. L'objectif est de comprendre dans quel genre d'enseignes, afin d'avoir des leviers pour rendre l'économie Dioise plus forte.

Le questionnaire sera distribué de juin à septembre par papier, par internet ou par prise de rendez-vous pour les personnes plus âgées puissent également participer.

CRéy demande comment sera échantillonnée la population, afin de ne pas se retrouver avec une seule catégorie. Dans la mesure où les gens répondent spontanément, sur quel critère se fera le choix du tri. ISnikersproge répond qu'elle utilisera le recensement selon 3 critères : l'âge, la situation de commune et l'emploi. Un questionnaire correspond à un foyer ce qui réduit le nombre d'habitant, à cela s'ajoute des méthodes statistiques en regardant seulement les 3 critères.

OTourenng demande comment les élus peuvent accompagner leurs concitoyens dans la réception du questionnaire. La commune de Boulc utilise un système de mailing. OFortin propose que l'annonce soit relayée à la réunion des maires.

DRolland demande combien d'exemplaires sont distribués. ISnikersproge répond qu'il y en a 1000. Selon le nombre de retour un deuxième envoi serait envisageable, 70% de retour sont espérés.

JMazalaigue souligne qu'une étude a été conduite en 2014 par M. Feuiltaine sur l'aspect économique des entrants et sortants mais il ne sait pas si elle est toujours à jour.

ISnikersproge répond qu'elle l'a lu. La méthode est sensiblement la même mais les données avaient été regroupé par de grandes instances, lesquelles ne permettent pas de découpages de proximité.

JMazalaigue souligne qu'il serait intéressant de comparer les résultats aujourd'hui avec ceux de la période précédente. OFortin répond que si la méthode est différente, les résultats différeront forcément.

JMazalaigue ajoute que les retraites étaient le principal entrant financier. Il faut un échantillonnage global de population afin de ne pas avoir qu'un seul type de population. Ne serait-il pas plus intéressant de prendre un échantillonnage et de faire les questionnaires directement ?

ISnikersproge répond que c'est pour cette raison qu'elle propose aussi des entretiens téléphoniques.

CRéy demande s'il serait possible au travers de l'étude de pouvoir déterminer l'impact de politiques nationales et européennes en parallèle des politiques locales. ISnikersproge répond par la négative, ce ne pourrait être relevé par le biais d'un questionnaire.

OFortin demande si les procédures nationales que le territoire mobilise et qui captent des financements vont ressortir. ISnikersproge répond que seuls les salaires peuvent ressortir mais pas l'ampleur de ces projets.

## **B. DECISIONS**

### **1. Déchets : Avenant au contrat avec VALORPLAST pour la reprise des films plastiques et contrat de reprise et recyclage du nouveau flux « développement » avec CITEO**

Le Vice-président en charge des Déchets (Jean-Pierre Rouit) expose :

Sur la période 2018-2022, la CCD a conventionné avec l'éco-organisme CITEO en charge des contrats de reprise option filière emballages par délibération n°B171214-06.

Dans le cadre du futur passage en extension des consignes du tri (ECT) du centre de tri METRIPOLIS (actuellement en travaux), et du détournement des flux des corps creux sur des sites potentiellement déjà en ECT, les emballages seront élargis à un modèle de tri à deux standards plastique dont les films.

CITEO met également en place un nouveau flux d'emballages appelé « flux développement » et s'engage à reprendre l'intégralité des déchets d'emballages ménagers en plastique de la communauté de communes conformes à ce standard. Cela permettra à la CCD de faire reprendre 100% des tonnes de ce flux sans aucun coût et de recycler 92% des tonnages.

ESicard demande s'il y aura une nouvelle information. JPRouit répond que cela a été validé par la commission zéro déchet le 8 juin au soir. Cela facilitera le tri.

OTourenng demande quels sont les changements. JPRouit répond que les colonnes actuelles seront plus adaptées au niveau de tout ce qui est emballages, comme par exemple pour les pots de yaourt.

VJoubert souligne qu'actuellement les plastiques sont triés mais vont avec les briques de lait. JPRouit répond que c'est une erreur. Le centre de tri de valence est en travaux, le SYTRAD a trouvé une solution commune pour travailler avec le CIP qui finance une partie du nouveau centre de tri.

OFortin demande si ces nouvelles consignes répondent à une norme nationale. JPRouit répond par l'affirmative cela passe par CITEO, l'objectif est d'harmoniser le territoire. Les coûts ne baisseront pas mais l'objectif demeure de les maîtriser.

-----

Vu l'article L. 541-10 du code de l'environnement,  
Vu l'article 56 de la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en oeuvre du Grenelle de l'environnement,  
Vu la directive 2008/98/CE du 19 novembre 2008 relative aux déchets, telle que modifiée,  
Vu la directive 94/62/CE du 20 décembre 1994 relative aux emballages et aux déchets d'emballages, telle que modifiée,  
Vu les articles R. 543-53 à R. 543-65 du code de l'environnement,  
Vu l'arrêté interministériel du 29 novembre 2016 portant cahier des charges des éco-organismes de la filière des déchets d'emballages ménagers, tel que modifié par arrêtés en date du 13 avril 2017, du 4 janvier 2019, du 29 octobre 2019 et du 25 décembre 2020,

Vu l'arrêté interministériel d'agrément de la société Citeo en date du 5 mai 2017, tel que modifié par arrêté en date du 23 août 2017,  
Vu l'arrêté interministériel d'agrément de la société Adelphe en date du 5 mai 2017,  
Vu la délibération B171214-06 par laquelle le Bureau communautaire du 14 décembre 2017 a validé la convention avec l'éco-organisme CITEO en charge des contrats de reprise option filière emballages pour la période 2018-2022 ;

Considérant que dans le cadre du futur passage en extension des consignes du tri (ECT) du centre de tri METRIPOLIS (actuellement en travaux) et du détournement des flux des corps creux sur des sites potentiellement déjà en ECT, les emballages seront élargis à un modèle de tri à deux standards plastique dont les films ;

Considérant que CITEO met également en place un nouveau flux d'emballages appelé « flux développement » et s'engage à reprendre l'intégralité des déchets d'emballages ménagers en plastique de la communauté de communes conformes à ce standard ;

Considérant que cela permettra à la CCD de faire reprendre 100% des tonnes de ce flux sans aucun coût et de recycler 92% des tonnages ;

**Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- valide l'avenant au contrat avec Valorplast pour la reprise des plastiques en y intégrant les films, dans le cadre du barème F de CITEO ;
- valide le contrat pour la reprise et le recyclage du standard plastique « flux développement » avec CITEO ;
- autorise le Président à les signer ;
- charge le Président de toutes les formalités nécessaires à l'application de cette délibération.

*Reçu en Préfecture le  
Publié et notifié le*

-----

**2. Administration générale : Avenant 1 de prolongation marché 2017-12 pour services de téléphonie mobile : Fournitures, abonnements et services associés**

Le 1er Vice-président (Olivier Tourreng) expose :

Le marché 2017-12 a été attribué par délibération B170629-06 du 29 juin 2017.

Pour faciliter la mise en place du nouveau contrat, à l'issue des vacances d'été, la durée du présent marché est allongée de 2 mois. En conséquence, la fin du marché initialement prévue le 08 août 2021 est portée au 08 octobre 2021.

Cette modification n'a pas d'incidence financière.

-----

Vu l'article L2194-1 du Code de la commande publique,  
Vu la délibération B170629-06 par laquelle le Bureau communautaire du 29 juin 2017 a attribué le marché 2017-12 pour services de téléphonie mobile : Fournitures, abonnements et services associés à la société Euro Information Telecom, 12, rue Gaillon 75107 Paris ;

Considérant que pour faciliter la mise en place du nouveau contrat, à l'issue des vacances d'été, la durée du présent marché est allongée de 2 mois ; que par conséquent, la fin du marché initialement prévue le 08 aout 2021 est portée au 08 octobre 2021 ;

Considérant que cette modification n'a pas d'incidence financière ;

**Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- valide l'avenant n°1 de prolongation marché 2017-12 pour services de téléphonie mobile : Fournitures, abonnements et services associés avec la société Euro Information Telecom, 12, rue Gaillon 75107 Paris ;
- autorise le Président à le signer ;
- charge le Président de toutes les formalités nécessaires à l'application de cette délibération.

*Reçu en Préfecture le  
Publié et notifié le*

-----

### **3. ZA de Die : Avenant au marché de maitrise d'œuvre 2018-12 pour : Extension Nord de la ZA de Cocause à Die**

Le 1<sup>er</sup> Vice-président (Olivier Toureng) expose :

Le marché 2018-12 a été attribué par délibération C181619-16 du 06 du 19 juillet 2018.

Les contraintes du projet amènent le maître d'œuvre à intervenir et à assister le maître d'ouvrage dans des domaines non prévus, générant des prestations complémentaires.

-----

Vu l'article L2194-1 du Code de la commande publique,  
Vu la délibération C181619-16 du 06 du 19 juillet 2018 attribuant le marché 2018-12 pour l'Extension Nord de la ZA de Cocause à Die à la société OTEIS SAS ;

Considérant que les contraintes du projet amènent le maître d'œuvre à intervenir et à assister le maître d'ouvrage dans des domaines non prévus, générant des prestations complémentaires ;

**Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- valide l'avenant 1 au marché 2018-12 pour : Extension Nord de la ZA de Cocause à Die, d'un montant supplémentaire de 4 500 €HT avec la société OTEIS SAS, Agence de Lyon, 53 Rue Jean Zay, 69 800 ST PRIEST ;
- autorise le Président à le signer ;
- charge le Président de toutes les formalités nécessaires à l'application de cette délibération.

*Reçu en Préfecture le  
Publié et notifié le*

-----

#### **4. Déchets : Attribution des marchés 2021-01 de travaux de déplacement et modernisation de l'aire de tri et de réemploi de Die et opérations associées**

Le Vice-président en charge des Déchets (Jean-Pierre Rouit) expose :

Une consultation pour le déplacement et modernisation de l'aire de tri et de réemploi de Die et opérations associées a été lancée le 9 avril 2021, sur notre profil d'acheteur pays-diois.emarchespublics.com et sur le BOAMP, la date limite de réception des offres était fixée au lundi 11 mai 2021 à 17h00.

Le marché est alloti en 14 lots. 33 offres de 28 sociétés différentes ont été réceptionnées, mais aucune ne concerne le lot 12.

A la demande de MMollard, JPRouit précise que la mention « options incluses » signifie que des options de travaux au stade de l'appel d'offres ont été acceptés suite à l'analyse des coûts. Les travaux seront en site occupés, les services doivent commencer à déménager.

CRéy répond que l'objectif est d'imaginer le cas idéal mais en fonction des coûts, il y a des choses qu'on ne peut pas commander. Il souligne que beaucoup d'entreprises locales ont transmises de belles offres.

JMellet demande quelle est l'entreprise GBat car pour le lot 6 il y a 550 € de différence. JPRouit répond que c'est la nouvelle dénomination de la société SOL BÉTON.

OTourreng ajoute que la CCD a un peu expérience avec cette entreprise, le critère du mémoire était à 40 % sur la valeur technique. Il pourrait être intéressant de créer une commission pour les marchés d'un montant important même en dessous des procédures formalisées.

-----

Vu l'article L2123-1 du Code de la Commande Publique,  
Vu les articles R2152-6 et suivants du Code de la Commande Publique,  
Vu le rapport d'analyse des offres ;

Considérant qu'une consultation pour le déplacement et modernisation de l'aire de tri et de réemploi de Die et opérations associées a été lancée le 9 avril 2021, sur notre profil d'acheteur pays-diois.emarchespublics.com et sur le BOAMP ; que le marché est alloti en 14 lots ;

Considérant que les critères de jugement d'analyse des offres sont le prix pour 60% ainsi que la valeur technique de l'offre appréciée à partir de l'organisation des moyens et matériaux, la fourniture proposée pour 20%, la méthodologie mise en oeuvre et la démarche qualité pour 20% et le phasage et le planning de travaux décrivant les tâches mise en oeuvre pour respecter le délai pour 10 %

Considérant que la date limite de réception des offres était fixée au lundi 11 mai 2021 à 17h00 ;  
que 33 offres de 28 sociétés différentes ont été réceptionnées ;  
Considérant qu'aucune offre n'a été réceptionnée concernant le lot 12 ;

Au regard de l'analyse des offres, il est proposé de retenir les offres des sociétés suivantes :

- Pour le lot n°1 : Terrassement – réseaux humides – bordures et dallages – aménagements extérieurs : LIOTARD TP pour un montant de 870 791,96 €HT
- Pour le lot n°2 : Revêtement de surfaces en enrobés – équipements de sécurité : COLAS pour un montant de 240 725,00 €HT
- Pour le lot n°3 : Aménagement paysager – clôture et accès : CHAUVINC pour un montant de 111 991,00 €HT, PSE 2 comprise

- Pour le lot n°4 : Eclairage extérieur et réseaux secs : SPIE pour un montant de 130 996,50 €HT
- Pour le lot n°5 : Maçonnerie - Gros oeuvre bâtiments : IGOR URSU pour un montant de 101 759,53 €HT, option comprise
- Pour le lot n°6 : Génie civil quais : G BAT 26 pour un montant de 166 066,10 €HT
- Pour le lot n°7 : Charpente – Couverture – Bardage : OSEBOIS pour un montant de 251 886,05 €HT, option comprise
- Pour le lot n° 8 : Menuiseries extérieures : GENCEL pour un montant de 24 240,00 €HT
- Pour le lot n°9 : Plomberie, CVC : PLOMBERIE DU GLANDASSE pour un montant de 62 752,80 €HT, option comprise
- Pour le lot n°10 : Electricité courant fort et faible : BESSAT pour un montant de 127 386,35 €HT
- Pour le lot n°11 : Serrurerie (trémies, garde-corps) : METALINOX pour un montant de 78 706,00 €HT
- Pour le lot n°13 : Peinture, sol, Faïence : IGOR URSU pour un montant de 15 038,90 €HT
- Pour le lot n°14 : Fondations spéciales : KELLER pour un montant de 21 800,00 €HT

**Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l’unanimité :**

- **décide de retenir les offres précitées ;**
- **autorise le président à signer les marchés correspondants ;**
- **déclare le lot 12 infructueux ;**
- **charge le Président de toutes les formalités nécessaires à l’application de cette délibération.**

*Reçu en Préfecture le  
Publié et notifié le*

-----

**5. Natura 2000 : Avenant au marché 2020-18 de Prestations Intellectuelles pour l’Elaboration du Document d’Objectifs Natura 2000 Diois et de la cartographie des habitats**

Le Vice-président en charge de Natura 2000 (Catherine Pellini) expose :

Le marché 2020-18 a été attribué par délibération B21014-02 du 14 janvier 2021.

La Communauté des Communes du Diois souhaite organiser, à destination des élus, une journée de sensibilisation sur les enjeux floristiques des sites Natura 2000.

Pour ce faire, il convient d’ajouter cette prestation au marché.

ESicard demande si une sensibilisation est prévue avec des visites sur site. CPellini répond par l’affirmative, 2 endroits seront retenus à choisir selon ses disponibilités.

A la demande de JAramburu, CPellini précise que 2 demi-journées sont prévues le même jour : l’une pour les sources de la Drôme avec la Bâtie-des-Fonds jusqu’à Luc-en-Diois et l’autre avec la confluence Drome-Bez. Une discontinuité existe car certaines communes n’ont pas souhaité faire partie de l’étude.

-----

Vu l’article L2194-1 du Code de la commande publique,

Vu la délibération B210114-02-02 par laquelle le Bureau communautaire du 14 janvier 2021 a attribué le marché 2020-18 au groupement Ecosphère ;

Considérant que la Communauté des Communes du Diois souhaite organiser, à destination des élus, une journée de sensibilisation sur les enjeux floristiques des sites Natura 2000 ; que pour ce faire, il convient d'ajouter cette prestation au marché ;

**Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- valide l'avenant 1 au marché 2020-18 pour un montant supplémentaire de **1155 €HT avec la société ECOSPHERE, Agence Centre-Est, 17 Chemin de la Gloire de Dieu, 38200 VIENNE ;**
- autorise le Président à le signer ;
- charge le Président de toutes les formalités nécessaires à l'application de cette délibération.

*Reçu en Préfecture le  
Publié et notifié le*

**6. Natura 2000 : Plan de financement élaboration des documents d'objectifs des sites Natura 2000 FR8201683 et FR8201684 – Années 2021 et 2022**

Le Vice-président en charge de Natura 2000 (Catherine Pellini) expose :

Le comité de pilotage du 5 mars 2020 a officiellement désigné la Communauté des Communes du Diois en tant que structure porteuse en charge de l'élaboration des Documents d'Objectifs des deux sites Natura 2000 suivants :

- FR8201683 dit « Zones humides et rivière de la haute vallée de la Drôme » ;
- FR8201684 dit « Milieux alluviaux et aquatiques et gorges de la moyenne vallée de la Drôme et du Bez ».

Dans ce cadre, une demande de subvention auprès des différents financeurs a été déposée pour deux années (du 01/01/2021 au 31/12/2022). Suite à l'apparition de certaines précisions relevant de la ressource humaine et des prestations de services, le plan de financement initialement présenté évolue. Le montant global reste inchangé.

La répartition financière est désormais la suivante :

	<b>Postes de dépenses financées</b>	<b>Subvention sollicitée initialement</b>	<b>Avenant 2021-2022</b>
Elaboration DOCOB Natura 2000 (2 ans) Camille LE BIHAN (1 ETP)	Rémunération	84 858,00 €	86 190,59 €
	Charges indirectes (15%)	12 728,70 €	12 928,59 €
	Frais de mission	4 000,00 €	2 467,52 €
	Prestations (TTC)	85 000,00 €	85 000,00 €
	<b>TOTAL éligible</b>	<b>186 586,70 €</b>	<b>186 586,70 €</b>

Le budget ainsi sollicité est de 186 586,70 €, financé à 50% par l'Etat et 50% par le FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural).

A titre d'information, la ventilation financière de la subvention pour l'année 2021 est la suivante :

	<b>Postes de dépenses financées</b>	<b>Subvention sollicitée initialement</b>	<b>Avenant 2021</b>
--	-------------------------------------	---	---------------------



Elaboration DOCOB Natura 2000 (1 an) Camille LE BIHAN (1 ETP)	Rémunération	41 130,00 €	41 541,60 €
	Charges indirectes (15%)	6 169,50 €	6 231,24 €
	Frais de mission	2 000,00 €	1 233,76 €
	Prestations (TTC)	85 000,00 €	82 113,41 €
	<b>TOTAL éligible</b>	<b>134 299,50 €</b>	<b>131 120,01 €</b>

A titre d'information, la ventilation financière de la subvention pour l'année 2022 est la suivante :

	<b>Postes de dépenses financées</b>	<b>Subvention sollicitée initialement</b>	<b>Avenant 2022</b>
Elaboration DOCOB Natura 2000 (1 an) Camille LE BIHAN (1 ETP)	Rémunération	43 728,00 €	44 648,99 €
	Charges indirectes (15%)	6 559,20 €	6 697,35 €
	Frais de mission	2 000,00 €	1 233,76 €
	Prestations (TTC)	0,00 €	2 886,59 €
	<b>TOTAL éligible</b>	<b>52 287,20 €</b>	<b>55 466,69 €</b>

-----

Considérant que le comité de pilotage du 5 mars 2020 a officiellement désigné la Communauté des Communes du Diois en tant que structure porteuse en charge de l'élaboration des Documents d'Objectifs des deux sites Natura 2000 suivants :

- FR8201683 dit « Zones humides et rivière de la haute vallée de la Drôme » ;
- FR8201684 dit « Milieux alluviaux et aquatiques et gorges de la moyenne vallée de la Drôme et du Bez ».

Considérant que dans ce cadre, une demande de subvention auprès des différents financeurs a été déposée pour deux années (du 01/01/2021 au 31/12/2022) ; que suite à l'apparition de certaines précisions relevant de la ressource humaine et des prestations de services, le plan de financement initialement présenté évolue en conservant un montant global inchangé ;

La répartition financière est désormais la suivante :

	<b>Postes de dépenses financées</b>	<b>Subvention sollicitée initialement</b>	<b>Avenant 2021-2022</b>
Elaboration DOCOB Natura 2000 (2 ans) Camille LE BIHAN (1 ETP)	Rémunération	84 858,00 €	86 190,59 €
	Charges indirectes (15%)	12 728,70 €	12 928,59 €
	Frais de mission	4 000,00 €	2 467,52 €
	Prestations (TTC)	85 000,00 €	85 000,00 €
	<b>TOTAL éligible</b>	<b>186 586,70 €</b>	<b>186 586,70 €</b>

Considérant que le budget ainsi sollicité est de 186 586,70 €, financé à 50% par l'Etat et 50% par le FEADER;

**Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **approuve le nouveau plan de financement pour l'animation Natura 2000 tel qu'indiqué ci-dessus ;**
- **autorise le Président à solliciter ces subventions et à signer tous les documents et pièces nécessaires.**
- **charge le Président de toutes les formalités nécessaires à l'application de cette délibération.**

*Reçu en Préfecture le  
Publié et notifié le*

-----

## **7. Bâtiment : Avenant de prorogation de durée de la convention d'occupation précaire des locaux du centre technique départemental pour l'accueil de la Mission locale**

Le Vice-président en charge des Bâtiments (Christian Rey) expose :

En 2017, la CCD a signé une convention d'occupation précaire avec le Département afin de louer les bureaux anciennement occupés par la DDT dans les locaux des services techniques départementaux à Die. D'une durée initiale de 5 ans, cette convention arrive à son terme.

Pour mémoire, l'ensemble, représentant environ 100 m<sup>2</sup> (hors espaces communs), est loué pour un montant de 4.000€/an pris en charge par la CCD au bénéfice de la Mission locale.

Le Département programme un déménagement de ses services actuellement dans le reste du bâtiment vers un nouveau site situé sur la zone d'activité Cocause. Le Département pourrait décider de le vendre. Dans cette perspective, ce dernier propose de prolonger par avenant de prorogation la convention actuelle pour une durée d'une année jusqu'au 30 juin 2022.

JBoeyaert précise que la CCD met ainsi à disposition ce local à disposition de la Mission Locale. Sur Crest, par exemple, ils payent le loyer, ici ils sont hébergés. Le travail d'accompagnement des jeunes est important. Dans l'idéal, il faudrait se rapprocher du centre-ville.

ESicard explique que la commune de Die essaie d'établir un répertoire des besoins en locaux. CRey répond que le travail se fait sur cette perspective.

-----

Considérant qu'en 2017, la CCD a signé une convention d'occupation précaire avec le Département afin de louer les bureaux anciennement occupés par la DDT dans les locaux des services techniques départementaux à Die ;

Considérant que cette convention, d'une durée initiale de 5 ans, arrive à son terme ;

Considérant que le Département travaille au déménagement de ses services vers son nouveau site en zone d'activité et pourrait décider de vendre ces locaux ; que dans cette perspective, il propose un avenant de prorogation à la convention actuelle jusqu'au 30 juin 2022 ;

### **Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- valide l'avenant n° 1 de prorogation de la convention d'occupation précaire du domaine public départemental ;
- autorise le Président à le signer ;
- charge le Président de toutes les formalités nécessaires à l'application de cette délibération.

*Reçu en Préfecture le  
Publié et notifié le*

-----

## **8. Déchets : Modification du plan de financement et des demandes de subvention pour l'opération modernisation et déplacement de l'aire de tri et de réemploi et projets associés**

Le Vice-président en charge des Déchets (Jean-Pierre Rouit) expose :

Par délibérations B200213-11 en date du 13 février 2020 et B201008-01 en date du 8 octobre 2020, le Bureau communautaire a validé l'opération en objet et son plan de financement sur la base de l'APD. Les trois tranches fonctionnelles initiales ont été fusionnées suite à l'évolution du projet, consécutive à la découverte d'une ancienne décharge. La répartition des coûts entre les projets a évolué.

L'Etat a d'ores et déjà notifié deux subventions pour l'ensemble du projet :

- 150.000€ de DETR
- 584.875€ de DSIL

Le Département a d'ores et déjà notifié 2 subventions :

- 182.499€ pour l'aire de tri et l'aire de détournement de la ressourcerie (pour 912.497€ de dépenses éligibles).
- 134.162€ pour centre de transit et le quai de transfert des déchets (pour 670.808€ de dépenses éligibles).

JPRouit précise qu'il y a une erreur de pourcentage dans les documents annexés, cependant la somme est bonne.

OFortin précise que la CCD vise les bonus que la région et le département mettent en place. Une partie de la construction du lot confié à Osébois utilise du bois des Alpes.

-----

Vu les délibérations B200213-11 en date du 13 février 2020 et B201008-01 en date du 8 octobre 2020, par lesquelles le Bureau communautaire a validé l'opération visé en objet et son plan de financement sur la base de l'APD ;

Considérant que les trois tranches fonctionnelles initiales ont été fusionnées suite à l'évolution du projet, consécutive à la découverte d'une ancienne décharge ; que la répartition des coûts entre les projets a évolué.

L'Etat a d'ores et déjà notifié deux subventions pour l'ensemble du projet :

- 150.000€ de DETR
- 584.875€ de DSIL

Le Département a d'ores et déjà notifié 2 subventions :

- 182.499€ pour l'aire de tri et l'aire de détournement de la ressourcerie (pour 912.497€ de dépenses éligibles).
- 134.162€ pour centre de transit et le quai de transfert des déchets (pour 670.808€ de dépenses éligibles).

<b>PLAN DE FINANCEMENT ANALYTIQUE DE L'AIRE DE TRI ET DE REEMPLOI DE DIE ET EQUIPEMENTS ASSOCIES</b>					
--	--	--	--	--	--

		Aire de tri,	Aire			Quai de
--	--	--------------	------	--	--	---------

<b>Dépenses</b>	Projet global	hors ressourcerie (dont 50% bât gardien)	détournement ressourcerie (dont 50% bât gardien)	Centre technique intercommunal	Centre de regroupement et de transit des déchets	transfert et compactage des ordures ménagères
Lot 1 et 2, terrassements, VRD	1 111 517 €	397 349 €	47 258 €		411 261 €	255 649 €
LOT 5,6,14 Gros oeuvre fondations	289 626 €	110 257 €	2 697 €	55 029 €		121 643 €
LOT 7,8,9,10,11 (50%),12,13 Bâtiments hors bois local	348 610 €	136 944 €	10 833 €	200 833 €		
Lots 7 bâtiments (uniquement bois local)	187 445 €	17 175 €	1 225 €	169 045 €		
Lot 3,4, 11 (50%) : Divers, serrureries, électricité, clôtures, signalétique, barrières	293 008 €	246 127 €	8 790 €	11 720 €	20 511 €	5 680 €
<b>TOTAL TRAVAUX</b>	<b>2 230 206 €</b>	<b>907 852 €</b>	<b>70 803 €</b>	<b>436 627 €</b>	<b>431 772 €</b>	<b>382 972 €</b>
<b>Autres dépenses au prorata des travaux dont :</b>	429 794 €					
Maîtrise d'œuvre	236 066 €	96 095 €	7 494 €	46 217 €	45 703 €	40 537 €
CSPS et CTC	13 225 €	5 384 €	420 €	2 589 €	2 560 €	2 271 €
Autres frais : études topo, hydrau, géotech, diag amiante, géomètre...	30 316 €	12 341 €	962 €	5 935 €	5 869 €	5 206 €
Déplacement ligne ENEDIS	38 677 €	15 744 €	1 228 €	7 572 €	7 488 €	6 642 €
Aléas, réactualisations (5% travaux)	111 510 €	45 392 €	3 540 €	21 831 €	21 589 €	19 149 €
<b>TOTAL GENERAL DEPENSES</b>	<b>2 660 000 €</b>	<b>1 082 809 €</b>	<b>84 448 €</b>	<b>520 772 €</b>	<b>514 981 €</b>	<b>456 776 €</b>

<b>Recettes (% de chaque assiette)</b>	Projet global	Aire de tri, hors ressourcerie,	Aire détournement ressourcerie	Centre technique intercommunal	Centre de regroupement et de transit	Quai de transfert et compactage
--	---------------	---------------------------------------	--------------------------------------	--------------------------------------	--	---------------------------------------

		dont 50% bât gardien	(dont 50% bât gardien)		des déchets	des ordures ménagères
Etat, DSIL (22%)	484 875 €	197 379 €	15 393 €	94 928 €	93 873 €	83 263 €
Etat, DETR (6%)	250 000 €	101 768 €	7 937 €	48 945 €	48 400 €	42 930 €
Région AURA (CAR2) (30%)	105 518 €			105 518 €		
Région AURA (Appel à projets développer et promouvoir la construction en bois local) (30%)	55 866 €	5 153 €		50 714 €	0 €	0 €
Département de la Drôme (AAP projet bois) (15%)	19 878 €	2 576 €		17 302 €		
Département de la Drôme (20%)						
(Aménagement du territoire)	182 499 €	169 296 €	13 203 €			
Département de la Drôme (20%)						
(Aménagement du territoire)	134 162 €				71 099 €	63 063 €
Département de la Drôme (20%) compléments	61 702 €	13 031 €	1 797 €	0 €	24 248 €	22 626 €
Union européenne (LEADER 5.0) : 32,37%	27 338 €		27 338 €			
Autofinancement	1 338 161 €	593 607 €	18 779 €	203 365 €	277 361 €	244 894 €
dont emprunt	1 100 000 €					

**Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- autorise le Président à solliciter une subvention de 27.338 € soit 1,03% des dépenses totales auprès de l'Union européenne (Programme LEADER 5.0) correspondant à 34,61% des coûts d'aménagement de l'aire de détournement pour la ressourcerie (84.448€ HT) ;
- autorise le Président à solliciter une subvention de 105.518 € soit 3,97% des dépenses totales auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes (Contrat ambition région N°2) correspondant à 30% des coûts d'aménagement d'un centre technique intercommunal hors articles du lot 7 comportant du bois (351.727€ HT);
- autorise le Président à solliciter une subvention de 55.866 € soit 2,1% des dépenses totales auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes (appel à projet développer et promouvoir la construction en bois local) correspondant à 30% des coûts des articles du lot 7 comportant la mise en œuvre de bois local dans les constructions (186.220€ HT);

- autorise le Président à solliciter une subvention complémentaire de 19.878 € soit 0,75% des dépenses totales auprès du Département de la Drôme (bonus bois collectivités) correspondant à 15% des dépenses totales éligibles aux aides départementales (132.520€ HT);
- autorise le Président à solliciter une subvention complémentaire de 61 702 € auprès du Département de la Drôme (aménagement du territoire) correspondant à 20% des dépenses complémentaires totales éligibles aux aides départementales (308.512€);
- charge le Président de toutes les formalités nécessaires à l'application de cette délibération.

*Reçu en Préfecture le  
Publié et notifié le*

## **C. QUESTIONS DIVERSES**

### **Syndicat de télévision**

JPEymard demande si la commune de Luc-en-Diois a reçu une lettre recommandée du Syndicat de télévision et si la commune de Die à payer la somme de 60 000 euros réclamée par ce dernier. JMellet répond qu'il n'a pas reçu ce courrier. ESicard répond que plusieurs réunions de médiation ont été organisées.

CPellini demande ce qu'est le syndicat de télévision. CREy répond qu'un syndicat de télévision du Diois a été constitué lors de l'arrivée de la télévision pour construire les relais. Ce dernier a par la suite été dissous pour un autre syndicat, lequel viens de se réveiller et réclame les arriérés. OTourreng ajoute que cela correspond à un engagement ancien pour lequel il n'y a plus du tout de prestations.

DRolland précise que certaines communes ont encore besoins de ce service mais peu sur le Diois. JMellet rappelle que la Présidente expliquait qu'il fallait payer par solidarité jusqu'en 2023, sans aborder d'éventuel projets sur le futur. A l'époque, un droit d'option des communes existait. Certaines communes n'ont rien dit et ont été incluses dans le périmètre du nouveau syndicat alors que d'autres pas c'est un peu bizarre. Ils ne savent pas non plus dire à qui appartiennent les relais.

DRolland répond sur ce dernier point que l'association des maires s'en occupe.

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 18h33.

**Le prochain Bureau aura lieu le jeudi 15 juillet 2021 à 17h30.**